

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/03/2025

*Date d’Affichage : 14/03/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 15

*VOTANTS : 20

L’an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodji DIARRA,

Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO,

REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET.

Étaient absents excusés :

Madame Sophie Rima GHADBAN pouvoir à Monsieur Bernard GLENAT.

Madame Murielle FANOUILLE, pouvoir à Monsieur Thierry BRUN.

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP.

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE ,

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET.

Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Florence VILLE-VALLEE a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL 4 : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DE TOUTE NATURE
PERCUES PAR LES ELUS**

Chaque année, les communes établissent un état présentant l’ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant le vote du budget de la commune (article 93 de la loi n°2019- 1461 du 27 décembre 2019, codifié article L. 2123-24-1-1 du CGCT). Précisions de la DGCL en date du 30 novembre 2020 « Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les "indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées" en tant qu’ élu local : - en tant qu’ élu en leur sein - au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain* - au sein de toute société d’économie mixte/société publique locale. Dans la mesure où il s’agit d’une mesure de transparence, les montants doivent être exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat/fonction. Le document ne faisant pas grief, il ne relève pas des actes soumis à l’obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité. Le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention (Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues), 19 voix pour) prend acte de l’état annuel des indemnités des élus ci-joint .

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération ne fait l’objet d’un recours en excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Margency, le 21/03/2025



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250321-DEL420032025-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

Nom Prénom Matricule	Fonction	Périodes	Brut	Charges	Coût global
Mme BARRIE Claudine (213)	Elu municipal	2024	8 741.04	367.08	9 108.12
M. BERTRAND Hervé (216)	Elu municipal	2024	2 648.76	111.24	2 760.00
M. BRUN Thierry (208)	Elu municipal	2024	23 619,72	8 585,04	32 204,76
Mme CORNELOUP Isabelle (211)	Elu municipal	2024	8 741.04	367.08	9 108.12
M. GLENAT Bernard (210)	Elu municipal	2024	8 741.04	367.08	9 108.12
M. NIFA Mohammed (212)	Elu municipal	2024	8 741.04	367.08	9 108.12
M. PLAIGNAUD Michel (214)	Elu municipal	2024	8 741.04	367.08	9 108.12
M. REVEILLERE Dominique (161)	Elu municipal	2024	2 648.76	111.24	2 760.00
M. REVEILLERE Dominique (161)	SCERGIS	2024	2 466.36	333	2 799.36
Mme VALLEE Florence (209)	Elu municipal	2024	8 741.04	367.08	9 108.12
TOTAL			83 829,84	11 343,00	95 172,84

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250321-DEL420032025-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025